

JOURNÉE PARLEMENTAIRE RÉSERVÉE

du groupe Libertés, Indépendants, Outre-Mer & Territoires

15.05.2025



#NICHELIOT
WWW.GROUPELIOT.FR

SUIVEZ-NOUS!



@GROUPELIOT_AN



@GROUPELIOT



@GROUPELIOT_ASS
NAT



ÉDITORIAL



LAURENT PANIFOUS
Président du groupe LIOT

Notre groupe parlementaire Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) présentera sa niche parlementaire le jeudi 15 mai 2025.

Loin des outrances et des agitations stériles, nous restons fidèles à nos valeurs en proposant des textes de bon sens éloignés des clivages partisans.

Notre groupe défendra 6 propositions de loi et 2 propositions de résolution qui traiteront de sujets que priorisent les Françaises et les Français de l'Hexagone et d'Outre-mer.

Ainsi, nous avons fait le choix de travailler sur des sujets tels que la santé, le logement, la sécurité ou encore le pouvoir d'achat.

Rendez-vous dès les 6 et 7 mai pour les travaux en commission afin de préparer une journée de niche parlementaire le 15 mai en séance que nous espérons fructueuse et utile pour le pays.

A stylized, handwritten signature in dark blue ink, appearing to read 'Laurent Panifous'.

COMPOSITION DU GROUPE



Laurent Panifous
Ariège 2e
Président



Christophe Naegelen
Vosges 3e
Président délégué



Max Mathiasin
Guadeloupe 3e
Vice-président



Laurent Mazaury
Yvelines 11e
Vice-président



David Taupiac
Gers 2e
Vice-président



Harold Huwart
Eure-et-Loir 3e
Porte-parole



Olivier Serva
Guadeloupe 1re
Porte-parole



Jean-Pierre Bataille
Nord 15e



Joël Bruneau
Calvados 1ere



Michel Castellani
Haute-Corse 1re



Salvatore Castiglione
Nord 21e



Paul-André Colombani
Corse-du-Sud 2e



Charles de Courson
Marne 5e



Yannick Favennec-Bécot
Mayenne 3e



Martine Froger
Ariège 1re



David Habib
Pyrénées-Atlantiques 3e
Défense



Stéphane Lenormand
Saint-Pierre et Miquelon 1re



Paul Molac
Morbihan 4e



Constance de Péligny
Loiret 3e



Nicole Sanquer
Polynésie Française 2e



Stéphane Viry
Vosges 1re



Jean-Luc Warsmann
Ardennes 3e



Estelle Youssouffa
Mayotte 1re

SOMMAIRE DE NOS PROPOSITIONS

1. EXTENSION DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME) À MAYOTTE

Estelle Youssouffa

2. SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

Harold Huwart

3. LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE

Paul-André Colombani

4. CRÉATION D'UNE CROIX DE LA VALEUR DES POMPIERS VOLONTAIRES ET PROFESSIONNELS

Stéphane Viry

5. GÉNÉRALISATION DE LA CONNAISSANCE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE

Salvatore Castiglione

6. LUTTE CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ

Christophe Naegelen

7. PRISE EN COMPTE DE LA CHERTÉ DE LA VIE EN OUTRE-MER DANS LE CALCUL DE LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ULTRAMARINS

Stéphane Lenormand, Max Mathiasin & Olivier Serva

8. MISE EN PLACE D'UN COMITÉ POUR LA REVALORISATION DES PERSONNELS EXCLUS DES "ACCORDS DU SÉGUR ET LAFORCADE" ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL

David Taupiac

1. PROPOSITION DE LOI VISANT À ÉTENDRE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT À MAYOTTE (N°1239)



Auteure & rapporteure: Estelle Youssouffa

Mayotte est le seul département français privé d'Aide médicale d'État (AME) malgré la plus forte proportion d'étrangers en situation irrégulière.

Sans ce dispositif, ils consultent tardivement au Centre hospitalier de Mayotte, établissement représentant 72 % de l'offre de soins, et saturent ses urgences, entraînant des surcoûts et un déficit aggravé.

L'extension de l'AME faciliterait l'accès à la médecine de ville, réduirait les coûts, renforcerait la prévention et la cohésion sanitaire, notamment après le cyclone Chido.

La proposition de loi abroge l'exception et étend l'AME à Mayotte.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



**EXAMINÉE EN COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES LE 7 MAI**



2. PROPOSITION DE LOI DE SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT (N°1240)



Auteur & rapporteur: Harold Huwart

Face à l'attente de 2,7 millions de Français pour un logement social, il est impératif d'accélérer la construction et la réhabilitation de logements.

Cette proposition de loi vise à simplifier les procédures pour les collectivités et les porteurs de projets.

Elle propose d'alléger les démarches liées aux documents d'urbanisme, d'accélérer les autorisations et de sécuriser les projets face aux recours. Elle entend aussi faciliter la construction de logements abordables, notamment dans les territoires en réindustrialisation.

L'objectif : répondre efficacement à la crise du logement et soutenir les dynamiques locales de développement.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



**EXAMINÉE EN COMMISSION DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES LE 6 MAI**



3. PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE (N°1237)



Auteur & rapporteur: Paul-André Colombani

Cette proposition de loi répond à la hausse préoccupante de la mortalité infantile en améliorant simultanément le suivi sanitaire, l'accès territorial aux soins périnataux et la sécurité des accouchements.

Elle prévoit à cette fin un registre national des naissances, un moratoire sur les fermetures de maternités et la généralisation des formations aux gestes d'urgence obstétrique dans toutes les maternités.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



**EXAMINÉE EN COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES LE 7 MAI**



4. PROPOSITION DE LOI VISANT À CRÉER UNE CROIX DE LA VALEUR DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET PROFESSIONNELS (N°255)

Auteur & rapporteur: Stéphane Viry



Étonnamment, le corps des sapeurs-pompiers ne dispose toujours pas de distinction professionnelle à la hauteur de son engagement.

Contrairement à d'autres corps civils et militaires, aucun ordre national ne valorise spécifiquement la bravoure, les sacrifices et le dévouement exemplaire des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Face à ce paradoxe, la proposition de loi portée par le député Stéphane Viry entend créer une Croix de la valeur des sapeurs-pompiers.

Cette nouvelle distinction symbolisera la reconnaissance de la Nation envers ces femmes et ces hommes qui protègent nos vies, souvent dans l'ombre, toujours avec engagement.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



EXAMINÉE EN COMMISSION DES
LOIS LE 7 MAI



5. PROPOSITION DE LOI VISANT À GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE (N°1229)

Auteur & rapporteur: Salvatore Castiglione



Cette proposition de loi qui vise à généraliser la connaissance et la maîtrise des gestes de premiers secours (à l'école, au sport, au travail ou pour le permis de conduire) a pour objectif de sauver des vies, mais également de réduire significativement les conséquences des accidents de la vie qui peuvent, à tout moment, nous toucher ou toucher nos proches.

Lors d'un accident, le maillon citoyen de la prise en charge de la victime est primordial car les secours mettent en moyenne, entre 10 et 12 minutes pour parvenir au lieu de l'accident. Pourtant, pour les arrêts cardiaques, chaque minute sans massage cardiaque diminue de 10 % les chances de survie de la victime.

Dans ce contexte, et alors qu'en 2023, seulement 40 % des Français étaient formés aux premiers secours, il est essentiel de continuer les efforts sur ce sujet, et de sauver des vies.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



EXAMINÉE EN COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES LE 7 MAI



6. PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ (N°369)



Auteur & rapporteur: Christophe Naegelen



Cette proposition de loi vise à renforcer les moyens des forces de l'ordre dans leur lutte contre la pédocriminalité en ligne. Pour traquer des pédocriminels, les policiers et gendarmes sont amenés à se faire passer pour des mineurs (enquêtes sous pseudonyme).

En l'état, le code pénal réprime le "grooming" (propositions sexuelles faites à un mineur en ligne) en précisant que l'infraction est caractérisée lorsqu'elle est commise sur un mineur ou "une personne se présentant comme telle". Cette précision permet d'assurer la condamnation du pédocriminel y compris lorsqu'un enquêteur s'est fait passer pour un mineur. Elle est toutefois absente d'autres infractions.

Ce texte vise à pallier cette lacune juridique en étendant ce dispositif aux autres infractions sexuelles sur mineur commises via communications électroniques: corruption de mineur, incitation d'un mineur à commettre un acte sexuel et sollicitation d'un mineur pour obtenir des images ou vidéos pédopornographiques. Cet ajout renforcera l'efficacité de l'action des enquêteurs pour cerner les cyber-pédocriminels.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



**EXAMINÉE EN COMMISSION DES
LOIS LE 7 MAI**



7. PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PRENDRE EN COMPTE LA CHERTÉ DE LA VIE EN OUTRE-MER DANS LE CALCUL DE LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ULTRAMARINS (N°1192)



Auteurs: Stéphane Lenormand, Max Mathiasin & Olivier Serva

L'objectif de cette proposition de résolution est avant tout de rappeler au Gouvernement ses engagements passés envers tous les territoires d'Outre-mer et de reprendre les discussions autour de la retraite de tous les fonctionnaires ultramarins.

Un retraité qui réside dans les Outre-mer touche en moyenne une pension inférieure à ce que perçoit un retraité qui vit en France hexagonale. Cette donnée doit être corrélée à un coût de la vie sur place également supérieur à celui de l'Hexagone.

C'est pourquoi l'absence de cotisation des fonctionnaires ultramarins sur le ou les compléments de rémunération leur étant versés du fait de leur affectation dans ces territoires pour compenser notamment la cherté de la vie, et par conséquent sa non prise en compte dans le calcul du montant de leur pension de retraite, relève d'une véritable anomalie.

C'est au regard de ce constat qu'il est demandé au Gouvernement d'ouvrir à toutes les fonctions publiques et dans tous les territoires ultramarins, le dispositif de « retraite additionnelle de la fonction publique » (RAFP), garantissant 4 000 € aux retraités, mis en place en avril 2024 seulement dans certains territoires.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



8. PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL VISANT À ORGANISER LE PILOTAGE DE LA REVALORISATION DES PERSONNELS EXCLUS DES « ACCORDS DU SÉGUR ET LAFORCADE » ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL (N°1243)

Auteur: David Taupiac



Depuis 3 ans, les « accords du Ségur et Laforcade » visant à revaloriser une partie des personnels du secteur sanitaire, social et médico-social ont créé de manière injuste un certain nombre d'exclus, les « oubliés du Ségur ».

A ces difficultés de périmètre s'ajoute désormais l'absence de compensation financière suffisante pour assurer l'effectivité de ces revalorisations. Ces difficultés menacent la viabilité de nombreux établissements.

Faute de lisibilité, cette proposition de résolution propose la mise en place d'un comité des métiers du secteur social et médico-social visant à organiser le pilotage de la revalorisation des personnels exclus et plus largement de l'attractivité du secteur des métiers du lien.

SUIVI DU DOSSIER LÉGISLATIF



NOTES:







LE JEUDI 15 MAI 2025
SUIVEZ-NOUS!

 **@GROUPELIOT_AN** 

 **@GROUPELIOT**

 **@GROUPELIOT_ASSNAT** 


Chargée de communication:

Celina Vuarin

celina.vuarin.liot@assemblee-nationale.fr



WWW.GROUPELIOT.FR